

Les journées Actualité en Paie

PROGRAMME DE FORMATION

Déroulement de la journée

Accueil à partir de 8h45 - Démarrage à 9h00

Programme de la matinée :

Actualité paie/social partie 1

Les chiffres 2024 : Le Smic et le PMSS, Rappel des éléments de rémunération à inclure ou à exclure pour la comparaison du respect du SMIC, Compte AT/MP, La Loi marché travail : Décret d'application et réponse ministérielle, Les tickets restaurants, nouveau tableau de maladie professionnelles, Loi de partage de la valeur, Décret d'application DDADUE, assouplissement des formalités pour enfants malades, simplification déclaration congés paternité, modification du congé d'adoption, précisions sur les seuils d'expositions du compte C2P, plateforme test du Net Social.

Les principales mesures sociales et paies du projet de loi de financement de la sécurité sociale et projet de loi de finances 2024

Focus sur l'acquisition des congés payés pendant la maladie + Rappel sur les congés de fractionnement

Déjeuner pris en commun à 13 h 00

Programme de l'après-midi :

- **Coup de projecteur sur les charges sociales** : calcul, méthode et points de vigilance
- Atelier : la rupture conventionnelle (procédure, méthode de calcul et appréciation du régime social et fiscal)
- Actualités BOSS : Mise à jour sur la mutuelle obligatoire des ayants droits, PMSS en cas de prise en compte décalée des absences, Montant net social : La définition a été mise à jour.

Actualité paie/social partie 2

Rappel sur les bons cadeaux et d'achats de Noël, fermeture du service DADS-U, déclaration PASRAU AGIRC-ARCCO, Repos hebdomadaire et JO 2024, Aides aux entreprises touchées par les inondations, simulateur BONUS-MALUS Assurance chômage, modalités déclaratives de la nouvelle contribution de 30 %, Net sociale en DSN, fermeture du service TOPAZE.

- Les éclairages donnés par les dernières jurisprudences
- Perspectives

Durée de la formation : 7 heures (1 journée par trimestre)

Tarif : 1 800 € HT les 4 journées (1 par trimestre)

Cette journée est pour vous si vous êtes Responsable du service paie, Collaborateur paie, Gestionnaire paie ou Assistant(e) Paie en entreprise.